



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°36/2022

L'an deux mille vingt deux
Le lundi 11 juillet à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Durin, 11 rue des Vergers à UXEGNEY (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Vote des contributions financières des collectivités membres au titre de l'exercice 2022

M. SOLTYS Philippe est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, VAGNER Patrick, VAUZELLE Christine, VILLEMIN Yannick.

DATE DE CONVOCACTION

01/07/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

40

NOMBRE DE POUVOIRS

0

NOMBRE DE VOTANTS

40

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

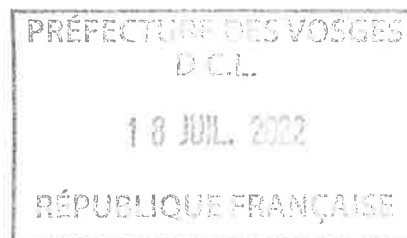
40

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BŒUF Patrick, BOGARD Gérard, BOYE Pascale, CASSAGNE Philippe, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HUMBERT Nicolas, JEAN Virginie, JOURDAIN Benoît, HAMMOUALI Nadia, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LASSERONT Elisabeth, MARQUAIRE Dominique, MENNECIER Henri, MONCHERI Marine, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NARDIN Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VARIN Gilles.

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, FERRY Martine, JACQUEL Catherine, MICHEL Jean-Pierre, PIERRILLAS Patrick, RELION Marie-Chantal



RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Celui-ci s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L.5741-1 et L.5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 13 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2022 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur, soit 8,94 € par habitant,

Vu la délibération n°26-2022 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges concernant la rétrocession de la compétence Maisons du Vélo,

	Montant initial de la contribution 2022	Affectation de la baisse de cotisation	Evolution envisagée eu montant la contribution 2022
CA Epinal	1 026 714,30 €	347 182,50 €	679 531,80 €
CC Vosges Côté Sud-Ouest	110 033,52 €	37 187,50 €	72 846,02 €
CC Région de Rambervillers	120 082,08 €	40 630,00 €	79 452,08 €
Total	1 256 829,90 €	425 000,00 €	831 829,90 €

Il est proposé l'ajustement du montant des cotisations sur les bases suivantes pour les trois EPCI membres du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges :

Aussi, la présente délibération annule et remplace la délibération n°16-2022 du 12 avril 2022.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

VALIDENT le montant des cotisations 2022 des trois EPCI membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Yannick VILLEMIN

